

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mars 2017 ouverte.

Pour commencer, le groupe CDH-CSP vient de m'informer que Monsieur José SPITS remplacera dorénavant et jusqu'à la fin de la législature Monsieur Dominique DRION en qualité de Chef de groupe à la date de ce jour et immédiatement et par conséquent que Madame Vinciane PIRMOLIN remplacera Monsieur SPITS en qualité de suppléant du groupe CDH-CSP au Bureau du Conseil provincial.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. BERGEN arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. MATHY est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FLAGOTHIER est excusée et M. ZACHARIAS arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M. LEJEUNE est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2016.

Je vous prie de prendre connaissance de la nouvelle composition du Bureau qui va vous être distribuée ou qui est peut-être déjà distribuée sur vos bancs.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président ou de la Secrétaire uniquement aujourd'hui. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit :

- aujourd'hui : examen des dossiers traditionnels ; ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités ;
- demain mardi 28 mars : examen des points deux et trois de l'ordre du jour relatifs à la SCiRL « PUBLIFIN » ;
- mercredi 29 mars : réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

Je salue par ailleurs la présence, parmi notre public, des étudiants du deuxième module des Sciences Administratives de l'École provinciale d'administration qui assistent à notre séance en compagnie de leur chargé de cours Monsieur Etienne GUIOT « Orientation transversale – Province ». Bienvenue à toutes et tous.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 février 2017.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 février 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

V.- PUBLIFIN

Présentation par des représentants de PUBLIFIN :

- **Assemblée générale extraordinaire de PUBLIFIN SCIRL du 30 mars 2017 ;**
- **Structure de la société PUBLIFIN et ses filiales ;**
- **Enjeux des pôles d'activités de la société filiale Nethys :**
 - **Pôle Energie : GRD Resa et production (Elicio/Nethys Energy)**
 - **Pôle Télécoms et Médias ;**
 - **Pôle Assurances et Crédits.**

Document 16-17/193 : PUBLIFIN SCIRL - Assemblée générale extraordinaire (AGE) fixée au 30 mars 2017 :

A. Approbation des points de l'ordre du jour suivants :

- 1. Fixation du nombre d'Administrateurs (passage de 27 à 11 membres et suppression d'un mandat de Vice-Président) ;**
- 2. Fixation du montant des jetons de présence des Administrateurs, sur recommandation du Comité de rémunération ;**
- 3. Suppression du Bureau Exécutif (organe restreint de gestion) ;**
- 4. Suppression de la possibilité statutaire de créer des Comités de secteurs ou de sous-secteurs ;**
- 5. Modifications statutaires (articles 17, 18, 19, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 38, 40, 43, 44, 45, 53, 56 et 62) ;**
- 6. Mission à confier au nouveau Conseil d'Administration tel qu'il sera composé à l'issue du vote de l'Assemblée générale quant au point 9 du présent ordre du jour, consistant en l'analyse de toutes les pistes de réflexion quant au devenir de l'intercommunale, lesquelles seront soumises à la délibération des associés lors d'une seconde Assemblée générale**
- 7. Démission des mandats d'Administrateurs : acceptation ;**
- 8. A défaut de démissions(s) présentée(s) du mandat d'administrateur, révocation de(s) Administrateur(s) concerné(s) ;**
- 9. Elections statutaires (nomination de 11 Administrateurs)**

B. Approbation des modifications statutaires.

C. Modification de la représentation provinciale – Remplacement de Monsieur Georges PIRE, ancien Conseiller provincial, au sein de l'Assemblée générale.

D. Modification de la représentation provinciale – proposition de désignation de six nouveaux représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé.

Comme convenu lors de la réunion du Bureau du 13 mars, ces deux points de l'ordre du jour seront examinés tout l'après-midi de demain.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/194 : Sélection de projets supracommunaux en vue de l'octroi de subsides dans le cadre du plan triennal d'actions 2016-2018 (2^{ème} partie) – promesses de principe.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/194).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatorze résolutions.

Document 16-17/195 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S. – H.W., asbl » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/196 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » asbl - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 16-17/195, 16-17/196) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Le document 16-17/196 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Madame Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie pour examiner les documents 16-17/195 et 16-17/196. Pour le 16-17/195, aucune question n'a été posée. Concernant le document 16-17/196, dans le rapport de l'administration, on peut lire que l'activité du CRIPEL s'est notamment clôturée en 2015 par 249 séances d'accompagnement. Un Commissaire demande en quoi cela consiste.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'accompagnement individuel de personnes étrangères sachant que le CRIPEL effectue deux types d'accompagnement : pour les personnes étrangères et également pour les associations présentes sur le territoire de la province.

C'est par 6 voix pour et par 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose d'adopter la résolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/195, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/197 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 degrés ».

Document 16-17/198 : Octroi de subventions en matière Sociale – Octroi d'une subvention à 8 associations dans le cadre de l'intégration des populations d'origine étrangère.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 16-17/197, 16-17/198) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 16-17/197 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Très bref. La question était de savoir si l'activité est bien dans le but de collecter de l'argent pour le reverser à une association ?

Il lui est répondu que le projet est à finalité de promotion du sport dans un objectif de santé. La Commission s'est exprimée par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 16-17/198, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/199 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Chênée ».

Document 16-17/200 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Eclecta ».

Document 16-17/201 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val-Dieu à Aubel ».

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 16-17/199, 16-17/200, 16-17/201) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/201 ayant soulevé une question et une remarque, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie le mardi 21 mars 2017. Une question a été posée sur l'octroi de subvention de l'ASBL Concert du Printemps du Val Dieu à Aubele.

La demande de subside est introduite par le Président de l'ASBL qui est aussi membre de l'assemblée du Conseil provincial. Ne serait-il pas opportun que cette personne se retire lors du vote de ce point par le Conseil. Le Député interrogera la Directrice générale.

Une autre réflexion d'un Commissaire qui se réjouit que les 3 dossiers d'octroi de subsides soient présentés à la Commission dans les temps.

Le vote est 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/199 et 200, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/202 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2016.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 16-17/202).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 16-17/203 : Budget provincial 2017 – 1^{ère} série de modifications.**Document 16-17/204 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 2^{ème} série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 16-17/203, 16-17/204) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de l'adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/205 : Modification du chapitre 12 de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif au congé pour prestations réduites pour raisons médicales, de l'article 21 de ladite annexe et de l'article 121 du statut administratif.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 16-17/205).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une remarque ni aucune question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Suite à cette réunion du 22 mars, document 16-17/205, une question a été posée par un Commissaire qui souhaitait savoir s'il y avait eu concertation avec le personnel. Le Député a répondu affirmativement et il y a eu concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Donc, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre quatrième Commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/206 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement didactique 2017, du plan global d'Equipement « Autres machine & matériel » 2017 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2017 (Appel à projets 2015-2016), de matériel de soins destiné à couvrir les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, et au plus tôt le 1^{er} juin 2017, pour se terminer au 31 mai 2018.

Document 16-17/207 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement « Autres machine et matériel » 2017, d'un chromatographe en phase gazeuse couplé à un double spectromètre de masse (système GC-MS/MS) indispensable au Laboratoire provincial Ernest Malvoz dans le cadre de l'analyse des polychlorobiphényles (PCB's), des pesticides, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP's) et des chlorobenzènes dans les eaux et les sols ainsi que sa maintenance subséquente de type omnium pour une période de 4 ans (2018-2020).

Document 16-17/208 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l’acquisition, dans le cadre du plan d’Équipement didactique 2017, et du plan global d’acquisition « Autres machine et matériel » 2017, de matériel d’audiovisuel destiné à couvrir les besoins de divers établissements d’Enseignement et de Formation de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l’approbation de son offre, et au plus tôt le 1^{er} juin 2017, pour se terminer au 31 mai 2018.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17 et 18 de l’ordre du jour (documents 16-17/206, 16-17/207, 16-17/208) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/209 : Mise à disposition de la Commune de Visé d’un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l’Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l’ordre du jour (document 16-17/209).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/210 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2014 de la Mosquée MEVLANA CAMII à Fléron.**Document 16-17/211 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2015 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 16-17/210, 16-17/211) ont été regoupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 16-17/210 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La quatrième Commission avait une question à propos du document 16-17/210.

Un Commissaire demande s'il est possible de renvoyer un courrier pour rappeler les règles des délais à respecter pour que la Province puisse statuer.

Il lui est expliqué que ça avait été fait mais que nous sommes dans une phase transitoire et que sa demande est tout à fait légitime.

La Commission propose par 8 votes pour et 3 abstentions d'adopter la résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 16-17/211, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/212 : Désignation d'un comptable des matières pour le Lycée Technique Jean Boets.

Document 16-17/213 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service Itinérant de Promotion de la Santé (IPROM'S).

Document 16-17/214 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service provincial de la Jeunesse – Site de l'Espace Belvaux.

Document 16-17/215 : Désignation au 1^{er} mars 2017 d'un receveur spécial des recettes des Prêts Jeunes Ménages et des Prêts Installations Jeunes.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22, 23, 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 16-17/212, 16-17/213, 16-17/214, 16-17/215) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions pour les documents 16-17/212, 16-17/213 et 214, et par 9 voix pour et 2 abstentions pour le document 16-17/215.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017**Document 16-17/216 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « CPL-VEGEMAR » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 16-17/216).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEJEUNE est excusé. Quelqu'un souhaite-t-il quand même faire une intervention ? Non. On peut passer au vote ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/RA/01 : Rapport d'activités 2016 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Matthieu CONTENT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre première Commission consacrée à l'Enseignement, la Formation, la Supracommunalité, les Grands Evénements et la Communication s'est réunie ce lundi 20 mars 2017 afin d'examiner les rapports des services de l'administration la concernant. Nous avons examiné le document 16-17/RA/01, c'est-à-dire le rapport d'activités des services relatifs à l'enseignement et la formation.

Après une présentation des services, un Commissaire a demandé des explications supplémentaires concernant le harcèlement en milieu scolaire : a-t-on des statistiques et dispose-t-on de personnes ressources dans chaque établissement concernant cette problématique ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Les services lui ont apporté des réponses en commençant par présenter les collaborations existantes sur cette problématique, notamment avec les PMS et les Open Ado. On rencontre des situations de harcèlement difficiles à définir ou à traiter. Un réseau de ressources potentielles a donc été créé et une formation à la prévention du harcèlement en milieu scolaire a été lancée en novembre 2016. Cette formation est adressée à une personne ressource dans chacun des 14 établissements d'enseignement secondaire de la Province.

Le même Commissaire a également interrogé les services sur les frais de voyages scolaires et leur source de financement. Les services ont répondu que les sources de financement sont variées et diffèrent selon le niveau d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire, il y a une intervention des parents et les élèves mettent en place des activités afin de récolter de l'argent pour financer leur voyage. Dans l'enseignement supérieur, le système est différent.

Le même Commissaire a alors demandé des explications supplémentaires concernant les piscines fréquentées par les élèves de l'enseignement secondaire. La Province ne dispose pas de piscine mais a conclu des accords avec d'autres institutions afin de pouvoir utiliser leurs piscines.

Enfin, ce Commissaire a posé une dernière question concernant les piscines fréquentées par les élèves de l'enseignement secondaire. La Province ne dispose pas de piscine mais a conclu des accords avec d'autres institutions afin de pouvoir utiliser leurs piscines.

Enfin, ce Commissaire a posé une dernière question concernant la formation des directeurs d'école. Les services nous ont alors expliqué que des formations pour les directeurs d'école sont également organisées par la Province et que nous répondons à des appels d'offres inter-réseaux que nous remportons régulièrement. De nombreuses conférences organisées par la Province sont également régulièrement fréquentées par des directeurs d'école.

Après cette première salve de questions, un autre Commissaire a interrogé les services et le Député en charge. Sa première question portait sur la collaboration entre l'ALPI et l'EPS de Huy-Waremme. Le Commissaire désirait savoir si de telles collaborations étaient envisagées sur d'autres sites. Il lui a été répondu que oui. Le Commissaire a alors demandé quelles étaient les raisons qui expliquaient la forte diminution de fréquentation de la section « soins infirmiers » de la Haute Ecole. Les services lui ont répondu qu'ils interprétaient cette baisse par les changements intervenus dans cette filière d'études au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, c'est la première année que ces études passent à 4 ans.

Ce Commissaire a ensuite demandé des explications concernant la crèche située à côté du Lycée Jean Boets et sur les raisons pour lesquelles cette crèche se retrouve dans le rapport concernant l'enseignement. Les services lui ont répondu que cette crèche dépend directement de l'école car elle est liée à la formation en puériculture donnée au sein du Lycée Jean Boets.

Ce même Commissaire en a profité pour rappeler son attachement à ce qu'à l'avenir les étudiants de Promotion sociale soient associés à la cérémonie de remise des prix. C'est ensuite la formation continue des professionnels de l'agriculture qui a été abordée.

Le Commissaire demandait si cette formation était de la sensibilisation d'un public non spécialiste ou si au contraire elle était destinée à un public professionnel déjà spécialisé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Il a été répondu que l'objectif de cette formation est surtout orientée vers un public infra-scolarisé afin de permettre une réinsertion professionnelle dans les circuits courts. Mais des projets visant un public de professionnels sont en cours de lancement en collaboration avec les Services Agricoles.

Enfin, le commissaire a terminé son intervention en demandant où allaient être localisées les « ruches didactiques » et il lui a été répondu que cette question était toujours à l'étude.

Un dernier Commissaire a interrogé les services et le Député en charge de ces matières sur la politique provinciale en matière d'alimentation dans les écoles. Combien d'établissements disposent d'un restaurant et de restaurants didactiques et comment s'organisent les marchés publics ? La Province a-t-elle mis en place une politique de marchés publics alimentaires visant à promouvoir les circuits courts et l'alimentation biologique et de quelle façon a-t-elle introduit ces nouvelles dispositions dans ses marchés publics et ses cahiers des charges ?

Les services lui ont apporté quelques réponses : chacun des 14 établissements d'enseignement secondaire provincial dispose d'un restaurant destiné aux élèves et au personnel. Il y a également des restaurants dans les internats. Il existe 4 restaurants didactiques attachés aux écoles qui dispensent des formations qui en nécessitent : Ougrée- Jemeppe, Herstal, Waremme et l'EP de Huy. Le personnel chargé de la préparation des repas est du personnel provincial, il ne s'agit donc pas de personnel détaché dans le cadre d'un marché public.

Il y a deux types de marchés publics qui sont passés. Certains se font en commun pour tous les établissements, d'autres sont des marchés spécifiques à chaque établissement. C'est une organisation assez complexe.

Le Député en charge a proposé qu'une future réunion de la Commission soit consacrée à cette problématique afin de faire toute la lumière et afin d'orienter au mieux la politique de la province dans cette matière. Les services s'engagent à fournir les documents relatifs à cette problématique.

Le Commissaire a enfin terminé son intervention en demandant qu'à l'avenir ces informations apparaissent dans les rapports d'activités car il est question de la santé et du bien-être des élèves fréquentant nos établissements.

Il a également insisté sur le formidable levier d'actions que représentent les restaurants de nos écoles pour favoriser les circuits courts et l'alimentation biologique dans notre province. Une telle politique serait bonne tant pour la santé de nos élèves que pour l'économie de notre Province.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour cet excellent rapport. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Je vous rappelle que toutes les interventions sur tous les rapports c'est aujourd'hui : M. André GERARD, M. Rafik RASSAA, M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vais vous parler de l'encadrement différencié donc, au travers du rapport page 77, on peut lire que malgré le fait qu'il y a évidemment tout de même quelques points intéressants par-ci par-là comme l'organisation dans l'une ou l'autre école de cours de remédiation, d'écoles de devoirs, de délégations d'élèves etc, que penser d'un achat d'un désherbeur, de matériaux pour un parking vélo, d'armoires de vestiaire, de sortie à Durbuy Aventure, d'excursion à Cologne, d'achats de mange-debout, enfin de vais m'arrêter là, tout cela avec l'argent destiné à l'encadrement différencié des élèves pour créer de plus petits groupes et ce, pour lutter contre l'échec scolaire, le redoublement et le retard scolaire ?

Ne pensez-vous pas que ces moyens pourraient être mieux orientés ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. GERARD. Vous avez la parole M. RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Alors, à la page 75 du rapport d'activités du Département de l'Enseignement provincial, on évoque la Certification par Unités ou CPU en vigueur depuis la rentrée 2013-2014 après une première année expérimentale en 2012-2013. Six sections de l'enseignement qualifiant en Province de Liège sont concernées.

Si le rapport parle d'une Commission pédagogique chargée de l'élaboration de procédures pour la mise en place de la CPU et de la création d'outils de remédiation, nulle part on ne fait mention d'une évaluation de cette CPU ni de son année expérimentale ni des années suivantes. Cette évaluation est pourtant cruciale puisque les réformes annoncées notamment dans les projets du Pacte dit « d'excellence » parlent de généraliser ce système.

Pour rappel, la CPU est ce système « organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités, qui sont des ensembles cohérents d'acquis susceptibles d'être évalués et validés ». C'est repris sur le site du Ministère de l'Enseignement.

Au nom de cette cohérence, on a scindé l'horaire en deux en séparant cours généraux et cours de l'option.

Au nom de cette cohérence, on scindé l'horaire en deux en séparant cours généraux et cours de l'option. Au nom de cette cohérence on a aussi construit des référentiels pour les cours généraux qui sont uniquement orientés en fonction de l'option choisie, par exemple, en Français, on apprendra principalement à prendre en charge un client ou poser un diagnostic ou encore maîtriser la conversation liée au conseil et à la vente des produits et des services, sans parler des problèmes liés à la certification partielle des unités d'apprentissage.

Bref, cette CPU pose beaucoup de questions sinon des problèmes aujourd'hui. Il serait donc incompréhensible de la généraliser sans procéder à une évaluation approfondie, avec tous les acteurs de l'enseignement qui y ont participé ou qui l'ont subie.

Merci de nous faire savoir si une telle évaluation est prévue. Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Simplement, vous avez remarqué que le Commissaire qui a pris la parole concernant la politique alimentaire c'était moi, et donc je reviens pour remettre une couche, je pense vraiment que ça peut être un levier important, tant pour la santé de nos élèves que pour la promotion des circuits courts, donc vraiment, j'encourage à ce qu'il y ait des partenariats qui soient faits encore un peu plus fortement je vais dire, avec le département de l'Agriculture qui s'occupe beaucoup des circuits courts parce que, on en reparlera par la suite, mais aussi au niveau du département de l'agriculture qui s'occupe des circuits courts, une question se pose sur justement les cuisines de collectivité et la capacité des circuits courts de notre province à pouvoir y répondre.

Je pense que là aussi, pour les Services d'Agriculture, il y a un métier à créer, il y a quelque chose à faire quoi. Il y a une plateforme qui est déjà là mais qui pourrait aller plus loin là-dedans.

Et donc, sur la santé de nos élèves mais aussi la promotion des circuits courts de notre province, vraiment, nos cantines scolaires sont un levier important de développement de cette filière et ne peuvent être que meilleures pour l'alimentation de nos élèves.

Voilà, donc je remets le couvert et je réinsiste là-dessus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur André GILLES, Député provincial - Président répondra à ces interventions ce mercredi.

Document 16-17/RA/02 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Communication et les Relation publiques ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame le Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de notre première Commission, nous avons entendu de remarquables exposés sur les Services dépendant de cette même Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Je vous parlerai pour ma part, du rapport d'activités sur la Communication et les Relations publiques.

L'exposé sur la Communication par Madame GALETIC était fort complet. Un Conseiller réfléchit quant à l'évaluation proposée sur la newsletter. Il espère que le Service tiendra compte des avis et sera maintenu car pertinent.

La réflexion est complétée par le fait que si cette évaluation est lancée, c'est pour rendre le service encore plus efficient, en tenant compte d'un beau panel provincial.

Un autre Commissaire s'interroge sur les antennes d'information, sur les horaires et sur le fait de savoir si les visiteurs sont référencés pour voir la part de visiteurs étrangers et leurs demandes. Il demande s'il existe des synthèses.

Il lui est répondu que certains recensements sont effectués quant aux centres d'intérêts des visiteurs mais pas systématiquement. Dans l'avenir, il est prévu un questionnaire auprès de tous les visiteurs.

Un troisième Commissaire se demande ce qu'est le nouveau subside. Il lui est répondu que ce subside sert un projet spécifique, ici, en l'occurrence, deux.

Le premier concerne le projet « Debout Citoyen ! » et le second était de collaborer avec des élèves pour la création d'un film.

Il y avait également une collaboration importante du Service pour l'événement intitulé « China Town ».

Dans le rapport, il est également demandé ce qu'est la nouvelle fonction présentée et à qui est-elle dévolue ?

Formidable introduction pour la deuxième partie du rapport qui nous est présentée par M. Gregory CROTTEUX, notre nouveau porte-parole et qui traite des Relations publiques. Il nous explique également que sa mission principale sera de défendre, expliquer et promouvoir la Province et ses Services.

Ce rapport n'a demandé aucune précision. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants ? Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « La Communication et les Relations publiques ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017**Document 16-17/RA/03 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Grands Événements ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre première Commission, réunie ce lundi 20 mars a examiné le rapport d'activités relatif aux Grands Événements. En voici les réflexions.

Un Commissaire s'interroge sur l'évolution de l'organisation de la Conférence mondiale des Humanités.

Il lui est répondu sur la fondation a bien été constituée. L'événement fait l'objet d'une convention avec l'UNESCO dont les accords sont en voie de finalisation. L'élaboration du programme a été ardue car l'UNESCO impose un équilibre d'origines et de genres dans la sélection des 12 conférenciers, parmi lesquels de grandes pointures.

Une conférence de presse est prévue après les vacances de printemps, à Bruxelles, pour donner un caractère international à l'événement qui, pour rappel, se tiendra du 6 au 12 août au centre-ville, Place du XX Août.

Une cérémonie d'ouverture est prévue le 6 août et une soirée de clôture le 11 août avec un spectacle son et lumière sur l'histoire de la Principauté.

Le mercredi après-midi sera consacré à un programme touristique et culturel, en partie sur Liège mais aussi à Bruxelles et Maastricht. Comme le prévoit la tradition, un banquet pour les congressistes est prévu le jeudi 10 août en soirée. IL nous est recommandé de consulter le site www.humanites2017.org pour recueillir les informations actualisées.

S'agissant d'une première édition, un Commissaire invite les organisateurs à soigner la communication pour la rendre efficace et permettre une mobilisation non seulement locale mais aussi internationale.

Il lui est répondu que le travail de communication s'opère en deux temps. Dans un premier temps, il vise à toucher le public cible le plus lointain. Ensuite, il visera la population locale, liégeoise et belge, qui doit également être sensibilisée.

Les autorités, dont le Ministre fédéral, ont également été sollicitées dans le cadre de cette initiative.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Autre sujet abordé, l'opération « Debout Citoyen ! » et plus particulièrement l'événement anniversaire de la Paix de Fexhe dont l'histoire aurait, selon un Commissaire, quelque peu été noyée ou mal perçue au milieu de l'ensemble des activités.

Il lui est répondu que l'événement a fait l'objet de 4 célébrations : le 700ème anniversaire sur le site en juin ; un colloque scientifique le 10 septembre ; l'inauguration de la fresque agrémentée d'une prestation artistique et enfin, la clôture au carrefour de Noville. Il y a donc eu une large mobilisation de sensibilisation autour de l'événement.

Un Commissaire réclame un tableau synoptique des diverses subventions, c'est-à-dire par événement, l'intervention provinciale de chaque département de manière à nous offrir une vue globale.

Il lui est répondu qu'il y a déjà une amélioration dans ce sens et que les données sont centralisées dans un même département. La démarche n'est cependant pas aisée et quelques pratiques de demandeurs un peu gourmands ont pu être décelées.

Un Commissaire s'interroge sur le fait qu'un événement a fait l'objet d'une subvention de 5.000 € sans produire de justificatif. Il lui est répondu que nous ne sommes pas encore au terme du délai de transmission et que l'octroi d'une nouvelle aide en 2017 sera évidemment conditionné à l'obtention des pièces. Un rappel sera donc envoyé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « Les Grands Événements ».

Document 16-17/RA/04 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Supra-communalité et le soutien aux Communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le rapport d'activités 2016 concernant la Supracommunalité et le Soutien aux Communes a été observé par votre première Commission. Au niveau des collèges communs Province et Communes, un Commissaire s'interroge par rapport à la thématique « Centrale nucléaire ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Il lui est expliqué que certaines communes ont été confrontées aux dégrèvements des précomptes immobiliers demandés par les exploitants qui subissent des périodes d'inactivité. La Ville de Huy, sur le territoire de laquelle est présente la centrale nucléaire, a été fort impactée par ces mesures.

Les Communes ne sont pas informées des demandes de dégrèvement des entreprises et le montant est directement retiré par le SPF Finances.

La Province est également impactée par ces dégrèvements mais dans une moindre mesure. Des réunions ont donc été organisées dans ce cadre.

Au niveau de la Conférence d'arrondissement à Liège Europe Métropole, est-ce que la sélection et la hiérarchie des dossiers sont bien réelles ? Est-ce que tout est bien transmis ?

Il lui est répondu que Huy-Waremme a créé une grille d'évaluation qui a été votée et soumise aux autres conférences d'arrondissement. On réfléchit toujours en fonction du schéma de développement territorial.

La supracommunalité est très peu abordée en première Commission.

Quels sont les retours des services communaux et des élus des collèges ? Est-ce qu'on fait la promotion des services supracommunaux ?

Il est répondu qu'il y a des éléments très positifs et des éléments très négatifs. Les relations sont intenses, les réunions ne sont pas nécessaires par contre peut-être un bémol au niveau de la disponibilité du personnel des services techniques.

Au niveau des Conseils communaux, la documentation a été remise dans le but de toucher tout le monde et de présenter tous les services, les projets supracommunaux et les deux facettes de la supracommunalité, le service aux communes et l'obligation de la Région wallonne.

Pourquoi ne pas aller vers les Conseils communaux ?

C'est de fait important d'avoir un contact avec les Conseils communaux pour que l'information descende et pour les informer de ce que la Province fait et ce à quoi ils ont accès.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme MONVILLE, M. RASSAA, M. HODY et M. CULOT. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai parcouru vos rapports d'activités, et particulièrement celui relatif à la Supracommunalité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

A travers l'exercice de mon mandat local, je fais régulièrement le même constat : si ma petite commune rurale est certes la plus belle de cette province, elle manque néanmoins de moyens, de compétences et de ressources, qu'elles soient financières, techniques ou logistiques... Souvent préoccupés par la gestion des activités locales et par l'équilibre de notre budget, nous, les petits mandataires locaux, nous ne parvenons pas toujours à penser plus large, plus stratégique ou durable.

Et c'est là, au cœur même de ces limites, que nous pouvons rencontrer la Province, l'amie des Communes, ce pouvoir tout proche et plein de ressources...

Sans la sollicitation de la Province, notre Commune aurait-elle adhéré au programme POLLEC ? Sans l'initiative de la FTPL et la coordination de Liège Europe Métropole, un réseau cyclable à points-nœuds verrait-il le jour sur notre territoire ? Sans l'avis du commissaire voyer, comment notre administration gérerait-elle la problématique relative aux limites du domaine public ?...

Des exemples, nous en avons en nombre. J'aime rappeler à mes collègues et concitoyens combien notre institution est dynamique et digne d'intérêt, et qu'en matière de supracommunalité, elle ne fait pas qu'éditer des répertoires à l'attention de ses élus.

Je m'abstiendrai néanmoins de leur transmettre votre rapport d'activités intitulé « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ». Si cette thématique est transversale et trouve un écho dans la plupart des matières, votre présent rapport d'à peine 30 pages, reste bien maigre, tout comme l'évocation de cette compétence lors de nos travaux en première Commission.

La supracommunalité, c'est pourtant l'avenir des Provinces, c'est une priorité. Pour l'exercice 2017, nous ne pouvons qu'espérer voir naître encore plus de projets, des initiatives qui mobiliseront ou rencontreront les attentes de nos 84 Communes.

Qui sait, notre prochain rapport d'activités atteindra peut-être les 87 pages des Sports, voire encore mieux, les 269 pages dédiées au Tourisme.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à M. RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

L'organigramme présenté dans le rapport d'activités nous rappelle à quel point toute la politique supracommunale repose sur des structures principalement exécutives.

Bien sûr, l'un ou l'autre débat arrive au Conseil provincial ou communal de l'entité concernée, mais tout est prémâché en dehors de tout débat public.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Après les scandales ou brouhahas, c'est selon, liés à Publifin, j'ose espérer que cet état de fait ne vous satisfait plus, ou pas... Bref, avec mon groupe PTB+, nous pensons que la réflexion institutionnelle doit se poursuivre pour des services publics maximums au service de la population et en débat avec elle.

Nous proposons donc que les structures actuelles, aussi imparfaites soient-elles, organisent ce débat public. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. HODY.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je pense qu'il n'est pas utile d'attendre des scandales pour faire des propositions. Nous sommes venus à plusieurs reprises ici à la tribune pour demander que la supracommunauté évolue, évolue vers plus de démocratie c'est évident, on le sait très bien, ce modèle en est à ses premiers balbutiements.

Je m'en étais déjà exprimé sur le caractère pluraliste. Evidemment que nous devons aller vers plus de pluralisme. Je pense spécialement à la Conférence des Bourgmestres liégeoise, nous avons le sentiment au sein du groupe ECOLO que ce lieu de réflexion et d'impulsion vers Liège Europe Métropole pour l'arrondissement de Liège ne peut pas être circonscrit uniquement aux Bourgmestres.

Donc, ce que nous demandons, ce que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, c'est que ces structures d'arrondissements puissent évoluer. Evoluer vers plus de pluralisme évidemment, vers plus de représentativité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à Monsieur CULOT.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Très succinctement, c'est un débat qu'on aime bien n'est-ce pas mon cher Marc, mais quand les uns et les autres s'expriment, il est parfois difficile de savoir qui parle ou quel groupe parle.

Moi, je suis toujours ravi, et je ne suis pas le seul, d'entendre les différents groupes politiques se réjouir de l'évolution de la supracommunauté mais quand les uns et les autres viennent dire que parce que il y aurait des difficultés çà et là, il faudrait en parler mieux ou d'avantage ou avec d'avantage de représentants, nous sommes quelques-uns à participer à certains débats où certains représentants aussi disent que parce que il y aurait des difficultés, il faudrait supprimer toutes organisations supracommunales et provinciales.

Donc, moi je dis simplement que je prends note qu'en tout cas ici tout le monde veut continuer à construire la supracommunalité. Je m'en réjouis, je pense que certains pourraient peut-être toutefois porter le discours dans leur parti respectif, cela éviterait d'entendre, peut-être çà et là, aussi, quelques idées lancées un peu avec légèreté dont celle que j'ai entendue il n'y a pas longtemps de transformer nos locaux en annexe du Palais de Justice.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport « Supracommunalité et soutien aux Communes » ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur André GILLES, Député provincial - Président répondra aux questions ce mercredi.

Document 16-17/RA/05 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Affaires sociales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie le mercredi 22 mars 2017 pour examiner le rapport d'activités 2016 concernant les Affaires Sociales.

Après la présentation de ce rapport, un Commissaire s'interroge sur les frais de téléphone. Il se demande si outre le téléphone fixe qui est pris en charge, les frais de GSM le sont-ils aussi ? Les services répondent par l'affirmative.

Une autre question est posée sur l'ouverture de l'Openado à Ans. Où en est-on ? L'inauguration est prévue le 16 mai et non le 17 comme dit en Commission.

Une autre question sur la Maison de l'Adolescence. Après un an de fonctionnement, où en est-on ? Les services répondent que les 6 premiers mois ont été consacrés à la définition du projet.

L'accord du projet a été validé par le Ministre qui a accordé une subvention qui permet d'engager un psychologue et un assistant social en plus du coordinateur. Les services sont donc en cours de recherche de ces deux profils. De plus, l'accord du monde associatif est indispensable pour la réussite du projet et ce n'est pas toujours facile.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Silvana CAROTA et M. André GERARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Depuis plusieurs années, le Département des Affaires Sociales mène des actions en faveur des personnes handicapées. En 2016, il s'agissait de l'exposition « Pan'Art. Un coup de pied aux idées reçues ».

On nous parle souvent des difficultés vécues par les parents et on connaît le manque cruel d'institutions qui peuvent héberger ces personnes « différentes ». Mais la présence d'un enfant handicapé ne concerne pas que les parents. La fratrie doit également y faire face.

On ne nous parle pas souvent des frères et sœurs d'enfants avec un handicap. On ne parle pas souvent de leurs difficultés à ne pas devenir surprotecteurs. On ne dit pas grand-chose de la souffrance qu'ils peuvent ressentir face aux moqueries dans la cour de récréation, de cette culpabilité, voire la honte, d'avoir pu penser que ce serait tellement plus simple si il ou elle n'était pas là. Il faut, dès leur plus jeune âge, leur apprendre à dédramatiser le handicap. Leur apprendre que le handicap est un accident pas une fatalité. Les parents font de leur mieux pour que la fratrie grandisse avec le minimum de peine mais qu'en est-il lorsque les parents, eux-mêmes, sont submergés par la douleur, la fatigue ? Le risque qu'ils ne soient pas, plus, suffisamment à l'écoute est grand.

Or, ces frères et sœurs d'enfants avec un handicap ont le plus grand besoin de s'exprimer mais à qui et où ? Ce genre d'endroit doit probablement exister mais encore une fois on en parle très peu.

Le Département des Affaires Sociales ne pourrait-il envisager de mettre en place un projet autour de cette problématique en créant un atelier ? Atelier qui laisserait une très large place aux échanges, à la parole, aux réflexions personnelles de chacun. Atelier qui permettrait de sensibiliser les parents aux difficultés que peuvent rencontrer leurs enfants à la maison mais aussi à l'extérieur.

L'Openado a une vocation d'interaction avec les enfants dès leur plus jeune âge ; ont-ils été sensibilisés à ce volet ?

REALISM, dont les zones d'action coïncident avec les Provinces, aborde l'ensemble des thèmes liés aux enfants et aux adolescents. Ne serait-il pas possible de développer des contacts avec l'agent de liaison dont c'est la prérogative et réfléchir, ensemble à la problématique ?

Enfin, permettez-moi, Madame la Députée, de vous suggérer le sujet « L'enfant handicapé et la fratrie » comme thème de l'une des prochaines conférences. Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole M. André GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

L'Openado, c'est l'intervention dans les écoles du fondamental et du primaire. De la première maternelle jusqu'en secondaire, des animations de tous types sont proposées telles que le respect de soi et des autres d'ailleurs.

En page 37 du document, dans les tableaux récapitulatifs, on peut constater nombre d'actions menées et c'est fort bien.

En prenant connaissance de la synthèse page 42 du document, nous pouvons lire que vous êtes intervenus dans 26 écoles de la province de Liège, 12 écoles de la division de Huy et 2 écoles de la division de Verviers qui ne manque pourtant pas d'établissements scolaires ni de problèmes d'ailleurs.

Dans d'autres types d'actions, on retrouve plus ou moins le même déséquilibre. Lors d'un Conseil thématique durant la précédente législature, nous avons déjà souligné que si nous avons effectivement au sein des services provinciaux le savoir-faire, nous pêchions souvent dans le faire savoir.

Un tel déficit dans une partie du territoire ce serait semble-t-il de nature à bénéficier d'une réflexion sérieuse que je vous invite à mener.

Deuxième question, le CAD Centre d'Aide à Domicile. Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus présents, complexes et multifactoriels au sein des familles.

Les chiffres stables de prises en charge du CAD page 64 ne sont pas représentatifs de l'évolution des réalités intrafamiliales. Ces chiffres ne reflètent que la capacité des services au travers des ressources humaines disponibles.

Il faut être conscient que ces problèmes de santé sont souvent à l'origine de problèmes de négligence parfois graves, pouvant aller jusqu'à la maltraitance. Ceci étant, nous pouvons lire dans le rapport d'activités page 68 que dans les problématiques aussi complexes, vous avez réduit de deux à un par semaine le passage dans des familles vraiment fragilisées. C'est aux antipodes de l'intensif. Une présence que je qualifierai de légère dans une problématique que vous qualifiez vous-même de complexe, n'y a-t-il pas un problème de corrélation ?

Il semble évident que la Province ne pourra pas augmenter ses ressources humaines pour répondre à toutes les difficultés mais des pistes comme réfléchir la formation des aides familiales dans nos établissements de Promotion Sociale serait un premier geste.

Ensuite, je vous invite quand même à revoir le fonctionnement pour une présence mieux adaptée au sein de ces familles dans lesquelles nous allons.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant le rapport sur les « Affaires Sociales » ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente répondra ce mercredi.

Document 16-17/RA/06 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Santé ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (documents 16-17/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Revenez Monsieur GERARD, vous avez la parole.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Rapport de la Commission de la « Santé » donc.

Suite à la présentation qui nous est faite, quelques éléments complètent notre information.

Principalement, nous constatons que les difficultés les plus fréquemment exposées c'est dans le cadre des cars, je ne vais pas dire de dépistage, sont de l'ordre de la santé mentale et de l'alimentation.

En santé mentale, les sujets sont nombreux nous dit-on. Le burn out, les problèmes de couple, les liens de l'attachement et de dynamique intrafamiliale, l'un n'excluant évidemment pas l'autre. Plus en retrait, viendront les problématiques liées à l'activité sportive.

Le problème du sans emploi avec son lot de mal-être sous-jacents fait aussi partie des thèmes abordés par les visiteurs. Ceci s'explique en partie en tout cas, pense-t-on, par le fait que les cars ont dans leurs objectifs le fait de toucher ceux qui sont éloignés des centres urbains.

Pour ce qui est des questions, à la question de comprendre pourquoi il n'existe que deux centres hospitaliers qui prennent en charge la médecine du voyage, il est répondu que le CHU et le CHC sont les seuls à être agréés pour dispenser le vaccin contre la fièvre jaune et la méningite. Malgré le fait que les autres disposent de l'unité de soin obligatoire, deux choses peuvent expliquer la situation actuelle : ils n'ont pas fait la demande d'agrément et ne l'ont donc pas reçu, c'est une première possibilité ; notre Ministre fédéral souhaite avoir un nombre minimum de site donc, ça peut aussi être un moratoire.

La Province n'a évidemment aucune objection à voir d'autres hôpitaux agréés mais cette décision lui échappe totalement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. André GERARD. Vous voulez encore une fois remonter ? (rires). Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. GERARD, Conseiller provinciale (à la tribune).- Je vais finir par sortir par là et revenir d'un autre côté, ça fera un peu de mouvement (rires).

La participation des services provinciaux au réseau REALISM est évidente et une excellente chose, ce n'est évidemment pas un membre du comité de réseau qui dirait le contraire. REALISM étant l'acronyme de Réseau Enfant Adolescents Liège en Santé Mentale.

Mais par-delà tout le montage qui consiste à mettre en réseau les acteurs du social, des soins de santé et de santé mentale pour une prise en charge rapide, efficace et la mieux adaptée, il reste un point sur lequel je suis déjà intervenu pourtant.

La participation au réseau global liégeois ne doit pas nous faire oublier que ce qui est en place ne remplacera jamais une structure comme le CPD, le Centre Patrick Dewaere. Bien entendu, ISOSL fait partie intégrante de REALISM où l'intercommunale s'est investie mais cela ne dispense pas de respecter les engagements pris et énoncés devant notre Assemblée lors de la session des activités de Liernaux.

Sachant qu'une telle structure serait de nature à renforcer encore le réseau et surtout les réponses possibles, pourriez-vous éclairer notre Assemblée sur les avancées en la matière ?

Une deuxième question : lors d'une soirée thématique très intéressante du reste, organisée par l'OPENADO, nous avons pu entendre le Docteur POMMEREAU sur le mal-être des adolescents, pour faire simple.

Page 19 du rapport d'activités, nous trouvons une synthèse du contenu et l'énoncé d'un projet plus concret qu'est la mise au point d'une appli pour smartphone. Basé sur ses connaissances et sa grande expérience, avec son équipe et ses informaticiens, il travaille à la mise en œuvre d'un programme à destination des professionnels.

Suivant un algorithme complexe, en fonction des éléments recueillis de la personne, le programme apporte des éléments de probabilité pour un diagnostic qui permettent un travail de prévention individuelle.

Si j'ai bonne mémoire, il évoquait le souhait d'un soutien de la Province de Liège en termes financiers bien entendu, mais avec des contreparties d'ordre fonctionnel.

Je n'ai pas trouvé de trace de volonté de partenariat mais peut-être l'ai-je raté. En tout état de cause, il ne faut pas sous-estimer l'impact que pourrait avoir un tel outil dans la gestion et la détection des problèmes de mal-être et de suicide.

Qu'est-il advenu de ce possible partenariat ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente répondra à cette intervention ce mercredi.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017**Document 16-17/RA/07 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Relations extérieures ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. C'est chaud, c'est chaud (rires).

Je vais vous parler des Ambassadeurs de la Province de Liège.

Très sympathique et fort ludique, on aurait envie de dire « mais encore ». Mettre à l'honneur des personnalités qui par leur réalisation peuvent apporter un coup de projecteur sur notre région, c'est évidemment important. Tant pour notre narcissisme collectif que pour saluer des actions qui apportent beaucoup de fierté à son auteur.

En dehors du fait de saluer l'exploit d'un de nos concitoyens, l'objectif ne semble pourtant pas avoir été bien défini. QU'attend-t-on de ces ambassadeurs ? Qu'ils parlent de nous, en bien évidemment mais au-delà de cela, c'est fort vague. Tellement vague que si nous voulions évaluer l'ensemble, cela s'avèrerait impossible, ne serait-ce que partiellement.

Cinq-cents ambassadeurs de par le monde censés parler de la Province de Liège, vu d'ici c'est beaucoup mais à l'échelle mondiale, les choses ne sont plus pareilles.

N'y a-t-il pas un travail de redéfinition de ce qu'est un ambassadeur et surtout, de ce qui est attendu de lui en retour et qui nous permettrait d'évaluer l'action menée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale vice-présidente répondra ce mercredi.

Document 16-17/RA/08 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/08).

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, j'ai entendu que le Tourisme ou les Sports c'était 290 pages, la Culture c'est 299 pages donc votre troisième Commission s'est fort logiquement réunie le 21 mars dernier pour débattre, entre autres, du document 16-17/RA/08, c'est-à-dire le rapport d'activités relatif à la Culture.

Après une excellente présentation du nouveau responsable du département, un Commissaire demande si les « séjournateurs », ces personnes qui passent beaucoup de temps dans les bibliothèques, représentent un public intéressant ou sont présentes pour profiter du chauffage ? Petite caricature mais ...

On lui répond qu'il ne s'agit pas d'utilisateurs passifs. Il y a beaucoup d'étudiants et beaucoup d'interactions entre ces personnes, qu'il s'agisse de discussions ou d'échanges divers. Ce public est en croissance et intéressant au niveau intergénérationnel notamment en matière informatique.

La question suivante porte sur la politique d'acquisition de l'Artothèque. Se limite-t-on par exemple uniquement à des artistes de la province de Liège ? Il est répondu que les acquisitions ne portent pas uniquement sur des œuvres d'artistes de notre province. Ce service, le seul de ce type en communauté française ou en Fédération Wallonie-Bruxelles, est en croissance.

La question suivante porte sur les Jeudis du Classique qui semblent à l'étroit dans leurs locaux actuels. La réponse confirme que cette organisation connaît un énorme succès à un point tel que les séances ont été dédoublées à la satisfaction des utilisateurs. Cette mesure a permis d'accueillir un public plus nombreux. Il est rappelé que l'objectif de cette opération est d'inciter les gens à emprunter davantage à la médiathèque. Ce qui est le cas.

L'opération EUREGIOLIT est ensuite évoquée afin de savoir si une diffusion des œuvres est prévue. Il est signalé que cette opération est basée sur le prix des étudiants de l'Eurégio. Les Chiroux souhaitent étendre cette opération à un public adulte. Elle permet de nombreux échanges, analyses notamment des œuvres, cercles de lecture en allemand et permet des rencontres avec les auteurs et les critiques littéraires.

Un Commissaire demande où en est le réseau Aleph. On lui répond qu'une nouvelle version a été implémentée avec succès en 2016, donc vraiment sans aucun problème pour les utilisateurs car de nombreuses précautions avaient été prises à la lumière de problèmes vécus précédemment. 4 nouvelles Communes ont rejoint le réseau et 2 autres sont en négociation.

En matière de personnel, un Commissaire demande combien de personnes sont occupées dans le département. On lui répond qu'environ 120 équivalents temps plein sont sous contrat.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Et puis il y a un corolaire, la question suivante porte sur la politique de recrutement. Il est répondu que des examens sont en cours et que les recrutements se déroulent sur base d'une fiche de poste.

Un Commissaire demande quelles formations sont proposées au personnel, on continue sur le même thème. Il est répondu que, par décret, le personnel subventionné doit suivre 125h de formation en 5 ans. La volonté est de proposer une formation permanente, via la Province ou la Fédération, en fonction des besoins détectés dans le public.

Un Commissaire note la diminution du nombre d'inscriptions et d'emprunts en bibliothèques et demande quelles réponses sont proposées. On lui répond que l'objectif premier est que les gens lisent, évidemment en bibliothèque. Toutes les animations vont dans ce sens. Les Chiroux travaillent dans ce sens. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Les chiffres bruts méritent d'ailleurs d'être affinés puisque le public scolaire, par exemple, est en progression.

Un Commissaire signale que de très nombreuses œuvres, on change un peu de sujet et on arrive dans les musées, donc que de très nombreuses œuvres sont répertoriées au Musée de la Vie wallonne et qu'on en découvre encore. Il demande si une restauration est prévue.

Il lui est répondu que 3 peintures ont effectivement été découvertes au cours du dernier déménagement. Nous disposons désormais d'un nouveau logiciel qui permet de répertorier les œuvres. 30.000 notices ont ainsi déjà été mises en ligne et elles sont plus complètes qu'auparavant. Un budget de restauration est prévu et les œuvres ont souvent lieu à l'occasion d'expositions.

Enfin, un Commissaire signale que même des vélos sont présents dans nos collections. On lui répond que c'est exact et qu'ils sont en partie visibles au Musée des Transports en commun.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : MM. Jean-François CLOSE-LECOCQ, André GERARD, M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une question à l'attention de Monsieur le Député par rapport à ce rapport d'activités Culture.

En ce début d'année, quelle ne fut pas notre surprise de voir arriver en Commission et aux Conseils de 2017, des demandes de subventions « Culture » relatives à 2016 et qui n'avaient pu être honorées en cette même année faute de budget.

Nous n'avions pas été habitués à ce genre d'exercice par le passé, à moins que notre mémoire nous fasse défaut.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi cette année 2016 il a été aussi difficile de boucler budget avec le budget 2016 qui vous était octroyé ? Avez-vous eu des dépenses supplémentaires et/ou inattendues ?

Votre budget a-t-il été réduit par rapport aux années antérieures et si oui, est-il normal de réduire à l'heure actuelle le budget Culture quand on voit le nombre de sollicitations toujours plus nombreuses que vous à honorer, et je pense que la troisième Commission est régulièrement sollicitée pour de plus en plus de soutiens.

Enfin, plus globalement, si nous trouvons bien à la fin du rapport d'activités une vingtaine de pages reprenant les différentes subventions octroyées à différentes associations, il se révèle bien difficile pour les Conseillers d'y voir la trace d'une politique continue et non de saupoudrage.

Ainsi, pour plus de clarté, ne serait-il pas possible de fournir pour le prochain rapport un tableau de synthèse l'année prochaine donc, une synthèse qui reprendrait les différents organismes aidés globalement par subventions, et cela par ordre alphabétique avec le montant octroyé, en une ou plusieurs fois, pour l'année écoulée avec une comparaison pour les années antérieures ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. GERARD, Conseiller provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, vos Services organisent depuis plusieurs années un concours d'écriture. Un écrivain commence une histoire et un citoyen propose une suite et une fin.

Sympathique, et culturellement très intéressant. Ne pourrait-on aller plus loin dans la dynamique ? On se doute qu'il est nécessaire d'avoir déjà atteint un certain niveau de développement intellectuel et une connaissance du monde pour pouvoir espérer faire partie des lauréats. Pourtant, la culture dès le plus jeune âge est importante. Vous en êtes certainement persuadé également.

Ne pourriez-vous aller plus loin et ouvrir le concours pour le décliner de manière plus diversifiée ? Non plus seulement en créations individuelles mais aussi à destination des jeunes de manière collective, par classe d'enseignement par exemple, pour le primaire et le secondaire dans le cadre d'un cours de français, de citoyenneté ou un cours de rien peut-être, que sais-je...

Je vous propose donc d'organiser des versions : petite enfance, ado et adulte. Donner à tous, quel que soit l'âge, sa chance de prouver ses compétences individuelles et/ou collectives en matière d'écriture.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Député.

Les chiffres de fréquentation des bibliothèques des Chiroux sont en baisse depuis quelques années : tant en nombre de prêts qu'en nombre d'abonnés nouveaux. Plusieurs initiatives positives sont entreprises pour rendre les bibliothèques des Chiroux des lieux de rencontres et de vie et cela à travers la multiplication des offres en animations et événements socioculturels divers. Sans doute, sans ces initiatives, les chiffres de fréquentation seraient encore plus bas.

Néanmoins, je pense qu'il ne faut pas se résoudre à cette baisse. Le livre, sous sa forme papier comme sous sa forme numérique, gardera encore pour longtemps un rôle irremplaçable dans l'éducation et l'éveil à la culture et au sens critique de nos concitoyens.

Avec mon groupe le PTB+, nous aimerions soumettre une proposition en vue de donner ou redonner envie à un maximum de personnes le plaisir de lire. Nous proposons de développer une Webzine des Chiroux : un magazine numérique des bibliothèques des Chiroux qui proposera une mise en perspective d'un événement ou d'une thématique d'actualité à travers une revue des livres et multimédias disponibles à la location dans les bibliothèques de la Province. Un exemple très réussi existe à Lyon avec le webzine « L'influx », un autre à Grenoble avec plusieurs blogs dont le « Trolllire » dédié à la littérature jeunesse.

En attendant l'amélioration nécessaire d'un point de vue « expérience utilisateur » de l'interface du catalogue des bibliothèques et en combinaison avec l'initiative « Eurêkoi », cela permettra de promouvoir de façon régulière et diversifiée une série d'ouvrages disponibles dans les bibliothèques de la Province.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette proposition.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial répondra à cette intervention ce mercredi.

Document 16-17/RA/09 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, je pense avoir commis une petite erreur, de n'avoir pas préparé mon rapport Jeunesse. J'ai le Tourisme, cette portion-là... Et en matière de Jeunesse qu'est-ce qu'il y avait eu comme question Monsieur le Député parce que moi je pense que j'ai commis un impair, je n'ai pas préparé le rapport. J'ai le Tourisme et chez Monsieur DENIS... Sinon, je le fais juste là maintenant et je reviens vers vous mais moi je n'avais pas de note pour la Jeunesse...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, si un Conseiller provincial a posé des questions, qu'il vienne les reposer ici.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Je relis, mais je n'ai rien...

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- C'est bon pour une fois hein !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Et bien, j'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « La Jeunesse ».

Document 16-17/RA/10 : Rapport d'activités 2016 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Pour te rassurer Valérie, je n'ai pas l'impression qu'on avait posé des questions dans la partie Jeunesse. Je ne sais pas, Pierre ?... Enfin, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave, on est sur le point suivant maintenant.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Nous sommes donc dans le rapport d'activités concernant le Tourisme et il y a bien eu plusieurs questions.

Après la présentation des différents Services grâce à un Powerpoint de seulement 47 slides, on a déjà vu plus ailleurs, quelques questions ont été posées par différents Commissaires.

Un Commissaire interroge sur le marketing stratégique nécessaire pour développer la mission 2 qui est assignée à la FTPL, et je lis dans le rapport : il s'agit d'un « processus centré sur l'analyse afin d'identifier les besoins, les segmenter, évaluer leur attractivité, choisir un ciblage afin de présenter des produits aptes à les satisfaire ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Donc, ce Commissaire s'interroge sur la nécessaire professionnalisation des enquêtes et il interroge sur la façon dont la FTPL peut réaliser actuellement sa mission.

Il lui est répondu que ce sera fait par un travail indispensable sur le terrain et que le personnel qui était affecté auparavant par la FTPL à la gare des Guillemins sera attaché à cette tâche, que la professionnalisation de cette démarche sera bien sûre nécessaire.

Une deuxième question a été faite suite aux rénovations faites au Domaine touristique de Wégimont. Un Commissaire s'interroge sur l'intérêt qu'il y aurait à couvrir, en partie ou en tout, la cour rénovée depuis peu.

Il lui est répondu qu'il s'agit là d'un rêve et qui est pour l'instant encore dans les cartons car il y a environ 10.000 m² à couvrir. Mais la suggestion méritait d'être faite et d'être retenue. Cependant, outre le pavement de la cour, des améliorations techniques ont été également apportées à la puissance électrique afin de pouvoir accueillir des manifestations qui demandaient par exemple du 380 volts.

Il a été noté que l'idée de couverture à l'image de ce que le Malmundarium de Malmedy a fait aurait du sens aussi au niveau de la vie du Musée de la Vie Wallonne à Liège.

Un autre Commissaire, troisième point, s'interroge sur la fin de l'expérience Ebike ou les vélos à assistance électrique en prêt sur différents sites provinciaux.

Il lui est répondu via deux exemples : pour le Château de Harzé, le matériel vieillit, se révèle peu adapté au cheminement cycliste disponible à proximité du château. On va donc dans un premier temps réduire l'offre de 10 Ebikes plutôt que 18. L'acquisition dans le futur de VTT électriques se révélera plus compatible avec les lieux à l'avenir et un partenariat extérieur serait envisagé également.

Pour ce qui concerne le site de Blegny, il est décidé d'arrêter l'expérience qui se révélait d'ailleurs fort onéreuse. Un exemple, il fallait payer des personnes de permanence pendant le week-end pour aller rechercher des cyclistes égarés dans la campagne et en panne de batterie.

On se tournerait donc vers un système de location qui serait confiée à un privé, qui gérerait la location du matériel mais aussi l'entretien, les réparations et les services de récupération. A l'heure actuelle, la réflexion est toujours en cours.

Un Commissaire, quatrième point, constate que dans le rapport d'activités, aux pages 16 et suivantes, relatives à l'utilisation du site «Oufti Tourisme », ça évoquait les ventes en ligne à destination des individuels, il est assez étonnant de voir que 19 % du chiffre d'affaires, ce qui est d'ailleurs la meilleure vente billetterie, on n'y trouve pas une offre spécifiquement touristique mais la vente de tickets pour le Rallye du Condroz. Il lui est précisé que l'événementiel en général a bien sa place sur ce site de réservations et qu'il est même prévu qu'il puisse s'en occuper encore de façon plus intensive d'autant qu'il y a des moyens techniques et de nombreuses manifestations qui pourraient y être hébergées et donc proposées via ce site.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

En ce qui concerne le Rallye du Condroz, il est à noter que ce qui a fait le succès des achats en ligne, c'est que l'organisateur a choisi spécifiquement le site de la Province pour y placer ses offres.

Enfin, il est précisé que l'événementiel est aussi un produit d'appel qui ne génère pas seulement des réservations de ce type mais d'autres réservations comme des logements et des visites connexes.

Enfin, pour terminer, un Commissaire s'interroge sur la pertinence des tableaux fournis dans le rapport à la page 44 où l'on présente les fréquentations des différentes attractions touristiques avec trois fourchettes.

On y trouve une fourchette pour les attractions qui ont plus de 250.000 visiteurs, on trouve une deuxième fourchette avec les fréquentations inférieures à 10.000 et la troisième, inférieure à 50.000. Il n'y a donc aucune attractions dans notre Province entre 100 et 250.000, je pense qu'on n'a pas encore eu la réponse et je pense qu'on pourrait essayer de l'avoir d'ici peut-être la présentation ou la réponse, de savoir donc ou s'il y a des attractions touristiques qui ont entre 100 et 250.000 visiteurs dans notre province.

Voilà, ceci clôture la présentation et les questions posées en troisième Commission relative au Tourisme.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS et M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon intervention aurait pu se placer dans le cadre des dossiers « Sports » aussi, je la fais en premier ici au niveau du Tourisme mais ça s'adresse évidemment aux deux Députés et à toute l'assemblée.

Par le passé, on a déjà eu l'occasion de vous sensibiliser à l'engouement que suscitent les courses à pied « nature » qui sont aussi appelées aussi « trails ».

On vous avait signalé donc toute l'importance touristique que cela représentait au-delà évidemment des bienfaits « santé » pour celui qui pratique ce sport.

Comme on l'avait dit à l'époque, c'était au moment de la session budgétaire d'octobre 2015, c'est un capital touristique important pour notre province à cette condition évidemment que ce soit bien, qu'on informe bien du balisage et que ce balisage soit cohérent et unique pour tout ce qui est surtout des circuits permanents parce que je crois que ces circuits permanents peuvent servir évidemment aux coureurs à pied mais pourrait servir également aux familles qui désirent se promener sur des circuits d'une belle nature.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Donc quelques circuits existaient déjà et le projet avait déjà été évoqué. Je crois qu'il avait reçu quand même un aval relativement positif en tout cas sur l'idée mais nous nous permettons donc de revenir sur le sujet et vous en refaire la suggestion parce que nous n'avons pas vraiment vu d'avancée dans les rapports d'activités, je sais qu'on ne peut pas tout faire en même temps mais nous nous permettons de vous refaire la suggestion.

Nous vous remercions pour votre attention et nous espérons, évidemment, comme d'habitude quand on intervient, avoir une réponse positive. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. CLOSE-LECOCQ.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, je voudrais revenir sur une précision que vous ne m'avez pas apportée lors de la troisième Commission mais je ne vous avais pas vraiment posé la question puisque c'est relatif aux expériences de Ebikes donc des vélos à assistance électrique à disposition des touristes qui fréquentent certaines attractions touristiques de notre province et, comme on l'a dit dans la présentation, qui allait être confiés progressivement à des privés.

Pourriez-vous nous préciser quel montant la Province a consacré pour l'ensemble de l'activité Ebike en 2016 avec non seulement l'achat, l'entretien mais aussi le personnel mis à disposition de ce service ?

Comme ce montant n'étant plus affecté à cette action en 2017, j'ai une suggestion et j'espère que vous trouverez aussi, comme M. SPITS une suite positive à y apporter, ne serait-il pas opportun de continuer à consacrer ce montant à la valorisation du potentiel touristique accessible en vélo électrique au moment où d'ailleurs, vous venez d'inaugurer le réseau point-nœud en région liégeoise et que de nombreuses perspectives s'offrent à ce nouveau genre touristique faisant d'ailleurs partie d'un des axes forts de votre politique touristique.

Je vous suggère donc de voir s'il n'y aurait pas des synergies avec l'action supracommunale car il semble important de créer au plus vite les pages Web disponibles sur le net et disponibles sur le site de la Province afin de visualiser les réseaux qui viennent d'être balisés et inaugurés. Une information publicitaire s'avère nécessaire, me semble-t-il elle n'est pas encore présente, au-delà du site provincial afin de valoriser ce nouvel outil, même incomplet, qu'est le réseau point-nœud. Enfin, incomplet à l'heure actuelle.

D'autre part, avec le budget que vous avez libéré par l'activité Ebike que vous n'organisez plus dans la province, ne serait-il pas possible d'inciter les citoyens à utiliser les itinéraires balisés et comme vous disposez donc de ce budget, pourquoi ne pas le consacrer au sein d'une enveloppe fermée à une aide à l'acquisition de vélos électriques par nos concitoyens en province de Liège ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

On pourrait également, via « des coupons découvertes » inciter ces nouveaux touristes à parcourir des itinéraires mais à combiner aussi des attractions et des visites touristiques dans notre province.

Ne me dites pas que c'est impossible, d'autres Provinces comme celle du Brabant Wallon ont déjà mis en place cette aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. M. MOTTARD, Député provincial, répondra également ce mercredi.

Document 16-17/RA/11 : Rapport d'activités 2016 concernant la « Les Fonds Européens ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « Les Fonds Européens ».

Document 16-17/RA/12 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Concernant les Sports, une question relative à l'aide à l'entretien du gazon de sports.

Ce sont des conseils ou de la formation théorique, une aide à la rédaction des cahiers des charges. L'ingénieur agronome se rend sur le terrain. Il ne s'agit donc pas de faire de la concurrence aux entreprises.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Au niveau de l'Académie des Sports, un Commissaire salue l'esprit de découverte des sports ados, sports pour personnes âgées ou moins valides. Il demande si on a un indice de satisfaction.

Il lui est répondu qu'une enquête avec des questions précises a eu lieu au niveau des parents, des enfants et des intermédiaires. Le taux de satisfaction est énorme grâce à la proximité du domicile et la période qui convient aux parents.

Il serait peut-être intéressant d'aller voir au niveau des fédérations le taux d'intégration des enfants dans les clubs. Le député souligne que le sujet a déjà été abordé lors d'une précédente commission. Le but de l'Académie des Ado est de les inciter à rester dans le mouvement sportif.

Est-ce que l'équipement est un frein à la pratique du sport ? Dans ce cas, non, puisque l'Académie met le matériel à disposition. Une idée de brocante de vélos enfants est lancée. La Province subsidie également des fêtes du vélo qui sont en réalité des marchés du vélo. En prenant garde évidemment de ne pas faire de concurrence aux commerçants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « Les Sports ».

Document 16-17/RA/13 : Rapport d'activités 2016 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme DE PALMENAER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DE PALMENAER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chères et chers Collègues.

Après exposition du rapport d'activité concernant l'Administration par les fonctionnaires, le Député remercie l'ensemble des personnes qui ont exposé le rapport d'activités et les félicite pour informations données.

Le Président de Commission soutient les remarques du député et félicite les fonctionnaires ayant présentés ce point.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Un Commissaire pose une question concernant le volume du surf annuel présenté en page 98 du rapport.

Alors que le volume du surf annuel et le nombre des connexions est en augmentation, le nombre de pages visitées présente une chute spectaculaire et le Commissaire demande comment cela ce fait, alors que le volume du surf augmente.

La fonctionnaire informe que la raison principale est la présentation des pages qui est plus moderne: les pages sont plus longues et donc plus lourdes en raison de photos également plus lourdes. De ce fait le nombre de pages consultées diminue alors que le volume augmente.

Le Commissaire demande si des développements futurs sont prévus pour la couverture WIFI et la fonctionnaire répond qu'il s'agit d'un projet en constant développement et qu'il y a un travail en concertation avec la Régie des Bâtiments, vu qu'un câblage des bâtiments est à réaliser.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « L'Administration ».

Document 16-17/RA/14 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé quelques questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre quatrième Commission réunie ce mercredi 22 mars a examiné le rapport d'activités relatif aux Sanctions administratives communales.

Lors de la présentation de ce rapport, il a été fait état qu'une Commune représentait environ 15% des infractions constatées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Un Commissaire a alors demandé de quelle Commune il s'agissait. Il a été répondu que chaque commune recevait ses propres statistiques et qu'il était particulièrement difficile voire impossible d'effectuer des comparaisons. Il y a en effet trop de différences entre celles-ci notamment s'il s'agit d'une commune urbaine ou rurale.

Le Député en charge du dossier signale par ailleurs qu'il n'appartient pas à la Province de faire la publicité de l'une ou l'autre Commune. Chacune d'entre elles à son résultat, il lui appartient ou pas de les communiquer à la presse.

Par ailleurs, il a également été signalé que différentes zones de police faisaient également appel aux services provinciaux pour constater les infractions relatives aux stationnements. Celles-ci prennent beaucoup de temps et fausse quelque peu l'ensemble des statistiques produites.

Aucune autre question n'a été posée suite à ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale et je prends note des intervenants. Personne ? Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

Document 16-17/RA/15 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Matthieu CONTENT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre cinquième Commission consacrée aux Infrastructures, aux Travaux, à l'Environnement et à l'Agriculture s'est réunie ce jeudi 23 mars afin d'examiner les rapports des services de l'administration la concernant. Nous avons examiné le document 16-17/RA/15, c'est-à-dire, le rapport d'activités des services relatifs aux Infrastructures et à l'Environnement.

Un Commissaire a posé une question concernant le plan climat. Il désirait savoir où en était le cadastre énergétique. Il lui a été répondu que ce dernier est tenu et actualisé régulièrement depuis près de 15 ans. Les sites les plus mauvais, c'est-à-dire les plus consommateurs d'énergie sont ceux qui ont été retenus pour les 6 projets RENOWATT actuels.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

L'administration espère que d'autres projets RENOWAT seront mis en œuvre à l'avenir afin de continuer cette politique d'amélioration de notre cadastre énergétique. Un logiciel informatique destiné à aider les pouvoirs publics dans la définition et le suivi de leur cadastre énergétique a été développé avec 3 autres provinces. Cet outil sera mis à disposition des communes du territoire provincial. Il permet des simulations, des programmations et des tests.

Le même Commissaire a également interrogé l'Administration et le Député en charge sur le rôle du département des Infrastructures dans le projet Bavière. Le Commissaire désirait savoir quelles étaient les perspectives et comme s'organiseraient les synergies et la concertation avec les autres acteurs en présence dans ce dossier.

Il se trouve qu'une étude d'incidence à l'initiative du promoteur est en cours de finalisation pour l'instant. Les contacts sont permanents entre les trois acteurs que sont la Province, la Ville et le promoteur, ils se réunissent tous les 15 jours. Ils se consultent concernant la mobilité, l'impact paysager les incidences du bâti sur les alentours et concernant le pôle culturel bien évidemment.

La ville est porteuse des fonds européens destinés au projet et elle doit mettre en place un comité d'accompagnement. Il y a des voiries à créer, il y a des permis à déposer. Qui va déposer et comment vont-ils être déposés ? La réflexion sur les voiries est menée par les trois acteurs.

En ce qui concerne la Province, elle déposera les permis pour les voiries qui la concerne en même temps que le permis pour le pôle culturel, en ce compris la nouvelle bibliothèque. Il existe une réflexion des trois acteurs avec un paysagiste qui donne de la cohérence au projet d'ensemble. Une grosse équipe est consacrée à ce projet bien évidemment, et c'est indéniablement un dossier majeur pour l'année 2017.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2016 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

Document 16-17/RA/16 : Rapport d'activités 2016 concernant « L'Agriculture et la Ruralité »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/16).

Ce document a été soumis à l'examen des quatrième et cinquième Commissions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

En quatrième Commission pour la Ruralité, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

En cinquième Commission pour l'Agriculture, ce document a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc pour ce rapport d'activités numéro 16, plusieurs Commissaires se manifestent et demandent des éléments complémentaires.

Le premier Commissaire s'interroge directement pour savoir si les petits magasins, les petits commerces, la ceinture alimentaire sont inclus dans les projets de la filière de distribution provinciale ? Il demande également des informations quant à l'attitude des départements de la Province par rapport à l'activité, au grand projet « Nourrir Liège ».

Il lui a été répondu premièrement que les petits commerces, les petits magasins comme les grandes enseignes de distribution sont intégrés dans la passerelle de distribution des services provinciaux. Sachant que la logistique pour les petits commerces est tout à fait différentes que pour les grandes enseignes donc propre à chacun de ceux-ci, si bien que ce sont des actions, des interactions directes qui sont développées entre eux et les Services Agricoles.

Deux, les Département Agricoles sont également en lien direct avec le ceinture alimentaire Liège et Verviers. A ce titre, une collaboration est de mise sachant qu'une étude est en cours pour l'approvisionnement des cuisines de collectivité.

Trois, concernant le projet « Nourrir Liège », les Départements Agricoles sont intéressés à la dynamique. Comment ? Et bien, c'est une action conjointe des Départements Agricoles et des Services Culture à auteur d'une aide de 5.000 €.

Monsieur le Député confirme que l'action provinciale est de renforcer les producteurs locaux déjà en place, la politique étant d'aller vers eux et de leur proposer les compétences et l'expertise du Département Agriculture, précisément, suivant l'axe deux qui concerne le laboratoire agricole.

Un deuxième Commissaire intervient et demande comment les GAL (Groupements d'Actions Locales) qui existent déjà peuvent ou pas renforcer les circuits courts ?

Il lui a été répondu que cette option transversale a été envisagée à l'identique des points fermes. Cette démarche est à l'étude, sachant que l'intendance, le monde de stockage est, comme pour les petits commerces, à adapter au cas par cas et peut-être, dans certaine situation, une limitation dans la distribution qu'effectuent les Services provinciaux.

Je termine ici, merci de votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, « Nourrir la Terre, c'est un métier », telle était le nom de la pièce de théâtre présentée à la Cité Miroir à la mi-mars dernier lors de la première organisation de la manifestation « Nourrir Liège ». Et comme l'a dit Mme DERSELLE, il convient de saluer l'implication de votre département et de celui de la Culture de votre collègue Monsieur le Député MOTTARD dans le soutien apporté à la réussite de cette manifestation.

Mais après toutes les interrogations soulevées dans cette pièce de théâtre que vous avez pu découvrir en même temps que moi, il s'avère nécessaire de se transformer de consommateur en conso-acteur.

Cette prise de conscience et cette information doivent se faire auprès de nos jeunes qui sont les acteurs de la société de demain et il faut les interpeller sur les choix de société à mener dès maintenant : il s'avère donc nécessaire d'aider à diffuser cette pièce de théâtre interpellante auprès des jeunes soit dans les écoles, les mouvements de jeunesse ou les centres culturels.

Parler de l'agriculture d'aujourd'hui et de ses difficultés dans un monde en crise ne doit pas seulement concerner le seul département de l'agriculture et c'est pour ça que je ne vous adresse pas seulement à vous cette question FIRQUET mais aussi aux Départements Enseignement, Jeunesse, Culture mais je pense aussi à Mme FIRQUET et au Département Santé.

Voilà donc une action très transversale. J'ose espérer que le cri d'alerte lancé dans cette pièce sera entendu, relayé et surtout amplifié grâce à la Province. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Le Collège répondra à la question ce mercredi.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 février 2017, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Rendez-vous demain même heure !

La réunion publique est levée à 16h50'.